



Auto école et frais de résiliation/administratif

Par **1546**, le **19/04/2017** à **17:45**

Bonjour,rnrnAlors voici mon problème, j'ai souhaité résilier un contrat avec une auto école dont les pratiques un peu trop commercialement agressives me dérangent. Alors après m'avoir expliqué à l'accueil de l'école que j'aurais 149€ de frais de résiliation je reçois (après une relance car on m'avait évidemment oublié) un mail de leur part qu'en plus des 149€ de frais de résiliation je devrai payer 245€ de frais administratifs. rnrnDonc je veux bien payer des frais de résiliation mais 245€ de frais administratifs ? Je me demande si ce n'est pas une manière déguisée de facturer des frais de retour de mon dossier. Peut-être que je me trompe mais j'ai du mal à comprendre.rnrnSi quelqu'un pouvait éclairer ma lanterne ?rnrnMerci